

Compte rendu

Atelier du futur 2

Phase de diagnostic

Révision du PLU

Thématique : Rencontre Patrimoine – 26 mai 2018

Date : 26/05/2018

Horaire : 16h-17h

Type d'atelier : Conférence-débat

Lieu : Salle polyvalente

Animatrice : Claire Bonneton

Intervenantes : Maguy Ailliot et Annie Morin

Nombre de participants : 24

Secrétaire de séance: Pascal Denavit

Objet de la rencontre :

L'atelier aborde les problèmes de la préservation et de la modification du patrimoine.

Temps 1 – Témoignage du GAP patrimoine

Le patrimoine, c'est une harmonie à conserver, en particulier pour les toits, certaines portes et linteaux. Les viols sont de véritables lieux de vie pour les habitants, qui y installent des tables et des chaises, et pour les enfants qui peuvent y jouer. De même, il faut garder les jardins clos, et les fontaines pour lesquelles un travail a déjà été fait. Quant à la réhabilitation, il faut prendre garde aux matériaux utilisés: les portails et fenêtres en PVC ne contribuent pas à maintenir cette harmonie.

Les viols sont des espaces de liberté : comment les préserver, les remettre en état, et d'en faire des espaces de vie ?

Il y a des maisons abandonnées : qu'en faire ? Il faut que des injonctions municipales permettent de les remettre en état, et d'en faire des espaces de vie.

Les jardins clos sont des espaces privés qui pourraient malheureusement être bâtis.

Il faut voir avec les ABF (Architectes des Bâtiments de France) comment changer les normes pour que la lumière rentre dans les maisons : les nouveaux habitants cherchent des maisons avec du soleil. La proximité du voisinage, du fait de l'étroitesse des viols, n'est pas très attrayante.

Temps 2 - Pour les participants à la réunion, qu'est-ce que le patrimoine ? Quels questionnements liés au PLU ?

- Ce que les anciens ont fait et qu'on veut et doit conserver.
- Les matériaux utilisés, les terrasses en pierres sèches.
- Ce qu'on s'approprie et qu'on fait vivre, ce qu'on léguera, ce qu'on crée et qui sera le patrimoine demain.
- contre-exemple : L'ambiance de l'usine : la beauté de l'endroit et l'aspect « ringard » des aménagements qui ne traduit plus ce qu'était ce bâtiment.
- Le PLU peut donner des indications sur l'aspect des ouvertures (horizontales ou verticales), mais ne peut pas intervenir sur les matériaux.
- Des portes de garages ont été rajoutées aux façades ; il faut se poser des questions sur ce qu'on veut éviter.
- Il y a le problème du périmètre historique : les ABF (Architecte des Bâtiments de France) donnent soit des avis de « conformité », qui sont contraignants, soit des avis « simples », qui n'imposent pas mais conseillent.
- Le paysage fait-il partie du patrimoine ? Privilégie-t-on l'existant, ou la transition énergétique, ou la modification de paysage ?

- Qu'est-ce qui serait acceptable pour les habitants, les ABF, etc. ?
- Pourrait-on utiliser des lanterneaux avec éclairage zénithal pour éclairer les façades du centre-bourg ?
- Il faut trouver des solutions d'accompagnement pour les modifications, pour les questions concernant des projets, ou les problèmes techniques. Rappel : la commune a un crédit d'heures CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) qui peuvent aider les habitants à traiter ces problèmes.
- Faut-il proposer une charte de rénovation ou un nuancier pour la couleur des murs et des volets ?
- N'y a-t-il pas une contradiction entre vouloir jouir du patrimoine et vouloir des parkings ?
- Ne pas oublier les arbres qui peuvent faire partie du patrimoine, en particulier s'ils sont isolés ?
- La réhabilitation des terrasses pour les cultures permettrait de lutter contre l'érosion.
- Il n'y a pas que le centre-bourg : il y a près de 200 cabanons qui sont pour la plupart en état d'abandon ou de ruines. Que veut-on en faire ? Peut-on imaginer le plateau de la Tour ou celui de la Mure sans cabanons ?
- Il y a aussi aux Samarins l'ancienne usine de moulinage Algoud, déjà classée comme bâtiment remarquable, les Bélières des Samarins et de St-Julien, qui permettent l'entretien des jardins et les cultures vivrières.